

Agriculture

3

Nourrir le monde...
et ses enfants

Queer

4

Pour une discussion
sur l'abolition
du sexe civil

National

5

Des pères contre
le féminisme

Validisme

12

Pour un féminisme
sourd

NUMÉRO SPÉCIAL
14
06
23
GRÈVE FÉMINISTE

Édito

DU 14 JUIN 1981 AU 14 JUIN 2023, UNE HISTOIRE FÉMINISTE

Les collectifs de la Grève féministe appellent à une nouvelle journée de grèves, de mobilisations et d'actions le 14 juin 2023. Nous descendrons à nouveau dans les rues pour protester contre les oppressions et les exploitations multiples qui continuent de peser sur les épaules des femmes, des personnes trans

et non binaires en Suisse. Depuis 2019 et la déferlante violette, ce 14 juin occupe à nouveau une place centrale dans les discours sur les luttes féministes nationales. Il s'insère dans une histoire bien plus longue, trop souvent oubliée ou ignorée, qui a réuni au fil du temps des militantexs aux ancrages politiques divers.

Les luttes féministes ont traversé le 20^e siècle avec de fortes connexions à l'international et des spécificités propres au contexte helvétique. Les femmes obtiennent le droit de vote au niveau fédéral en 1971 seulement, au moment où une nouvelle génération féministe, qui a vécu les années 1968 et s'organise

notamment sous la bannière du Mouvement de libération des femmes (MLF), voit le jour. En plus du combat pour la dépénalisation de l'avortement, ces militantes vont s'engager, de manière plus ou moins critique, pour l'obtention d'une égalité constitutionnelle au niveau fédéral.

En parallèle, elles s'organisent en non-mixité dans des collectifs locaux et mènent des actions plus radicales, comme l'occupation d'un ancien café du quartier des Grottes à Genève en 1976. →

Monde du travail

8

RACHEL KEKE: «VOUS ALLEZ VOIR COMME ON SERA PUISSANTES»

Les revendications féministes font également leur entrée dans les syndicats avec la constitution des premières commissions femmes. Le 14 juin 1981, la Suisse adopte l'article constitutionnel en faveur de l'égalité. Une victoire en demi-teinte, puisque c'est le contre-projet du Conseil fédéral et non le texte initial, formulé par des associations féministes et féminines, qui est approuvé. La campagne pour le *oui* représente tout de même un important moment de convergence au sein de l'espace féministe.

Dix ans plus tard, face au refus des autorités fédérales de réaliser l'égalité dans les faits, la première grève des femmes du pays réunit des anciennes militantes du MLF, des femmes membres d'associations qui se sont engagées pour le droit de vote dès le tournant du 20^e siècle et des femmes engagées dans les syndicats, d'où émerge l'idée de la grève. Le travail des femmes, invisibilisé, gratuit ou sous-rémunéré, est au centre des revendications.

Le 14 juin 1991 représente un pas important vers l'adoption de la loi sur l'égalité (LEg), qui adviendra en juillet 1996 et qui vise à ancrer dans les faits l'égalité supposément garantie depuis 1981, essentiellement dans le domaine professionnel. Trente ans plus tard, la LEg reste largement critiquée pour son inefficacité. Le mouvement féministe de son côté connaît un nouveau souffle.

Les collectifs de la Grève féministe sont héritiers de ces luttes. La place importante accordée dans leurs revendications à la défense des conditions de vie matérielles des femmes, des personnes trans ou non binaires rappellent les préoccupations qui ont mené à la première grève de 1991; l'organisation en mixité choisie fait écho aux années du MLF. Ils sont aussi le lieu de formation d'une nouvelle génération féministe.

Les expériences accumulées ces quatre dernières années, la puissance collective éprouvée au fil des manifestations et la force des voix qui crieront une nouvelle fois « *grève, grève, grève féministe* » le 14 juin prochain indiquent qu'en Suisse aussi, la relève féministe est fière, vénère et pas prête de se taire.

Noémie Rentsch

AGENDA

International

SA 22 → SA 29 JUILLET
RIJ - RENCONTRES INTERNATIONALES DES JEUNES
Camp autogéré qui réunit entre 200 et 300 militant-e-x-s de gauche radicale d'Europe et du monde entier.
Infos et inscription → info@solidarites.ch
Centre de la France

Genève

JE 8 → DI 11 JUIN
FESTIVAL RÉSIST
Bains des Pâquis
Org.: BreakFree

NATIONAL

ME 14 JUIN

GRÈVE FÉMINISTE 2023

MA 13 JUIN

La Chaux-de-Fonds	18 h - 22 h	Concerts au chapeau
Lausanne	22 h	Cathédrale Lancement de la Grève et feu de la colère

ME 14 JUIN

Fribourg	13 h 33	Pl. Georgette-Pythonne	Appel à la grève et lecture des revendications
	15 h 24		Action stop inégalité salariale
	18 h		Manifestation
Genève	10 h	Plainpalais	Lecture de l'appel à la Grève féministe
	13 h 33		On croise les bras partout pendant 1 minute
	15 h 24		Le cri de rage contre les inégalités
	17 h		Manifestation
	22 h		Soirée: artistes, fête et musique
Lausanne	7 h	Gare	Distribution matinale et radicale
	10 h	Talus Curtat	Manifestation
	14 h	pl. Sainte-Françoise	Ateliers d'autodéfense et stands
	15 h 24		Casserolade contre les inégalités
	16 h		Lecture de l'appel à la Grève
	17 h 30		Manifestation
	21 h 30	Arsenic	Soirée féministe
Neuchâtel	10 h 46	Plage des Halles	Lecture de l'appel à la Grève
	12 h		Pique-nique canadien
	13 h 33		Les bras croisés le pays perd pied
	15 h 24		Grand tohu-bohu contre les inégalités salariales
	17 h 30		Manifestation

REJOIGNEZ-NOUS!

Marre de rester simple spectateur-ice-x, envie de participer, d'une manière ou d'une autre, à la construction d'un autre monde? Alors n'hésitez pas, rejoignez solidaritéS!
→ solidarites.ch/rejoignez-nous

AVEZ-VOUS BIEN PAYÉ VOTRE ABONNEMENT?

Votre journal a besoin de vous! Merci de vous assurer que votre abonnement pour l'année est bien réglé!
→ Sur notre site: solidarites.ch/abonnements
→ Par Twint, en scannant ce QR code



VE 9 JUIN
ECHAPPÉE FÉMINISTE À VÉLO
18 h Départ au parc Gourgas
18 h 30 Pause à la place du Rhône
19 h 30 Fin au Parc des Bastions
Org.: Grève féministe

Vaud

SA 3 JUIN
RASSEMBLEMENT POUR MIKE ET CONTRE LES CRIMES DE L'ÉTAT ET DE SA POLICE
15 h Pl. de la Riponne, Lausanne

TOUS LES SAMEDIS
STANDS DE RÉCOLTE POUR LE SALAIRE MINIMUM
Centre-ville

Impressum
Éditeur
Journal Solidarités
Case postale 2089
1211 Genève 2
T +41 22 740 07 40
E journal@solidarites.ch
W solidarites.ch/journal

Tirage
5 000 exemplaires
17^e n° par an
Comité éditorial
Clara Almeida Lozar
Nadia Badoui
Clément Bindschedler
Margaux Long
Pierre Raboud
Noémie Rentsch
José Sanchez
Thomas Vachetta
Antoine Vekli
Relecture
Iuna Allou
Nathalie Delbrouck
Anouk Essyod
Clara Fonjiaz

Gaëlle Kovari
Aude Martenot
Guy Rouge
Françoise Mos
Maquette et mise en page
Iuna Allou
Nathalie Delbrouck
Anouk Essyod
Clara Fonjiaz
Niels Weirspann
avec Behdokit Samini

Abonnements
Annuel fr. 80
Étudiant-e-s, chômeur-seuses, AVS/Al... 40
Soutien 150
3 mois à l'essai
► Pour payer: CCP 17-216950-1
IBAN CH28 0900 0000 1721 6950 1
► Demandez d'abonnement et changements d'adresse: abos@solidarites.ch
Gratuit!

Contacts régionaux du mouvement
Genève
25, rue des Gares
Case postale 2089
1211 Genève 2
T +41 22 740 07 40
E info@solidarites.ch
W solidarites.ch/genève

Fribourg/Freiburg
Case postale 532
1701 Fribourg
E fribourg@solidarites.ch

Neuchâtel
Case postale 3105
2001 Neuchâtel
T +41 79 502 79 53
E ne@solidarites.ch
W solidarites.ch/ne

Vaud
5 place Chauderon
1003 Lausanne
T +41 79 302 38 34
E voud@solidarites.ch
W solidarites.ch/voud



Grève féministe 2021, Genève

Agriculture Écologie Féminisme

NOURRIR LE MONDE... ET SES ENFANTS

Le monde agricole apparaît le plus souvent dans l'imaginaire collectif comme un univers majoritairement masculin, viril, un monde où la terre se transmet de père en fils. Nous sommes allées à la rencontre de Sara*, femme paysanne du Nord vaudois, pour discuter des réalités paysannes de nos régions.

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture (FAO), 43 % de la main-d'œuvre agricole dans le monde est constituée de femmes. Jusqu'à 60 % dans les pays du Sud global. Les femmes travaillent donc la terre pour nourrir le monde, mais seulement 15 % des propriétaires terriens à l'échelle mondiale sont des femmes. En Suisse, elles représentent environ 36 % des personnes travaillant dans l'agriculture. Seules 6 % d'entre elles sont à la tête de leur propre ferme. La norme pour une femme paysanne, c'est de mener de front le travail à la ferme, une activité professionnelle externe et les tâches reproductives, de soin, d'éducation et ménagères. Ces doubles, voire triples rôles, sont vus comme étant « normaux » dans le monde agricole et le travail des femmes est invisibilisé et non reconnu.

Le récit de Sara

C'est ce que raconte Sara*, 57 ans, qui a contribué pendant plus de 30 ans comme seule femme sur l'exploitation familiale, endossant un triple rôle : mère, agricultrice et employée à la poste à 60 %. Elle témoigne : « *Le rôle des épouses, des mères dans les fermes est extrêmement important, car elles affrontent souvent deux emplois et relient tout le monde, elles sont à l'écoute de tou-te-s.* » Pendant de longues années, Sara a pris soin de 6 personnes, dont son beau-père. Elle s'occupe de la comptabilité, de la transformation des produits, du self-service à la ferme, de l'éducation de ses enfants, des repas, des lessives, du ménage et aide lors des moissons et des foins. Un ensemble de tâches ordinaires pour les femmes paysannes.

Entre toutes ces tâches, Sara n'a pas de temps pour du repos : « *Je l'ai toujours dit, je n'ai pas eu tellement*

le choix, [...] ce qui était le plus difficile, c'est qu'on ne valorisait que les hommes et leur travail [...]. D'ailleurs, je n'ai jamais osé prendre des vacances avec des amies. La femme, elle, est là pour assumer tout le travail de la maison. »

Bien que son rôle soit indispensable à la vie de famille et à la ferme, Sara ne s'est pendant longtemps pas sentie assez reconnue : « *Aujourd'hui je me sens un peu plus reconnue. Mais quand j'étais plus jeune, l'ancienne génération me faisait sentir que mon travail avait peu d'importance, parce que c'était considéré comme tout à fait normal.* »

L'invisibilité est aussi économique. Comme l'explique Sara, dans une exploitation familiale où tous les rôles se mêlent, il est difficile de revendiquer un salaire : « *On n'a jamais pu me rétribuer, car nous étions dans une situation difficile quand on a repris l'exploitation [...]*

Aujourd'hui toujours, une rémunération est impossible parce que nous n'avons pas les moyens suffisants pour dégager un salaire supplémentaire. Ce qui est le cas de la plupart des exploitations de taille petite à moyenne ».

Son travail à 60 % à la poste représente une aide stable, mais ne permet de loin pas de subvenir aux besoins de la famille. Pas de salaire signifie également pas de congé maladie, ni de congé maternité. Les femmes paysannes n'ont pas non plus de retraite ; plus de la moitié des femmes paysannes n'ont pas de compte AVS propre et ne cotisent pas au 2^e pilier.

Sara a dû trouver des solutions d'appoint pour s'assurer une protection sociale minimale : « *Lorsque nous avons repris en 1992, le conseiller agricole m'a incitée à faire une couverture pour une perte de gain toute petite (12 000 francs/année) au cas où il y a un problème de santé.* » Mais cela n'est bien sûr pas suffisant.

Sara est née dans ce monde agricole et son lien à la terre est très fort. Malgré les conditions difficiles, elle est fière de ses racines rurales et de son travail, mais elle souhaite que le rôle majeur des femmes paysannes soit entièrement reconnu. Dans le monde agricole, déjà synonyme de précarité, les femmes sont dans des situations encore plus précaires.

Un enjeu ici et partout ailleurs

Cet enjeu n'est pas spécifique à la Suisse mais fait écho aux luttes des paysan·nes qui nourrissent le monde. Le Mouvement paysan international, La Via Campesina, fondée en 1933, rassemble des paysan·ne·xs, des travailleur·euse·xs sans terre, des autochtones, des éleveur·euse·xs, des pêcheur·euse·xs, des travailleur·euse·xs agricoles migrant·e·xs, des femmes rurales et des jeunes du monde entier.

La Via Campesina lutte contre les injustices sociales que subissent les travailleur·euse·xs du monde agricole et se bat pour la reconnaissance du double travail productif et reproductif. Dans ce but, La Via Campesina appelle à un « féminisme paysan et populaire », un féminisme des classes populaires qui part de la réalité du monde rural et non du monde urbain.

En Suisse et internationalement, luttons avec les femmes paysannes pour la reconnaissance du double travail productif et reproductif et pour un féminisme paysan et populaire !

Laetitia Romanens Ella-Mona Chevalley,
Solidarité & Écologie Yverdon
*prénom d'emprunt

INÉGALITÉS: LES PREUVES PAR LES CHIFFRES

En prévision de la grève féministe du 14 juin 2023 un groupe de travail s'est constitué afin d'actualiser les statistiques de l'Office fédéral de la statistique (OFS) diffusées lors de la grève des femmes* de 2019.

L'objectif était de dresser le panorama des inégalités entre les genres qui persistent en Suisse aujourd'hui, en utilisant les données les plus récentes de l'OFS. Douze thèmes ont été retenus qui vont de la formation à la retraite, en passant par le travail non rémunéré, l'activité professionnelle, les salaires, les violences domestiques, etc.

Le constat est sans appel. L'égalité entre les genres n'est de loin pas réalisée en Suisse. Un noyau dur des inégalités persiste, constitué par le partage inégal du travail domestique et familial entre les femmes et les hommes, les emplois à temps partiel pour les femmes qui en découlent, les salaires inférieurs et donc les rentes plus faibles.

Nous nous sommes limitées aux données officielles. Elles ne reflètent évidemment pas toute la réalité des conditions de vie des femmes. Par ailleurs, en se limitant aux deux catégories de genre « Femmes » et « Hommes », elles ne nous disent rien sur la situation spécifique des minorités LGBTQIA+.

Les données sont disponibles sur le site internet de la Coordination romande des collectifs de la grève féministe, soit 12 posters thématiques et un « Cahier de doléances », incluant commentaires et revendications, édité par le Collectif neuchâtelois pour la grève féministe.

Claire Jobin



Grève féministe 2021, Genève.

COCHER LA BONNE CASE? POUR UNE DISCUSSION SUR L'ABOLITION DU SEXE CIVIL

Depuis l'acceptation de la procédure facilitée de changement de sexe en 2021, quelles priorités politiques définir en Suisse sur les questions légales liées à la reconnaissance de la transidentité?

Depuis le premier janvier de l'année dernière, il n'est plus nécessaire de passer devant un juge et de produire des documents médicaux pour faire reconnaître un changement de sexe. Désormais, c'est sur simple déclaration auprès de l'état civil que cela se fait. Un vrai soulagement pour les personnes trans qui ont accès à une prestation à prix largement réduit et sans pape-rasse interminable.

Ce système basé sur l'auto-détermination rencontre un succès non négligeable, témoin d'un rattrapage de toutes les personnes qui n'avaient pas eu accès à la procédure dans l'ancien modèle. Petits bémols : la non accessibilité de cette procédure aux personnes de moins de 16 ans sans l'accord des parents et un modèle qui reste fondamentalement binaire.

Vers une troisième case?

Plusieurs efforts ont été entrepris récemment pour sortir les documents d'identité du modèle

binaire, essentiellement par la proposition d'ajouter une catégorie aux traditionnels « M » et « F ». Si le Conseil fédéral avait balayé l'idée en fin d'année dernière au prétexte que la Suisse n'était « pas encore prête », une commission du National a remis l'idée sur la table ce mois de mai.

Les chances du texte d'aboutir sur quelque chose de tangible sont probablement minces, mais il est agréable de voir que l'idée fait son bout de chemin. Néanmoins, dans une perspective radicale, il est nécessaire de questionner le rôle de l'État sur la question du sexe. Que signifie rajouter une troisième case sur les documents d'identité dans le futur si le modèle entier du système légal est basé sur la réification du sexe et de la binarité?

Abolition du genre

Il n'est pas insensé de considérer le sexe à l'état civil comme un outil de domination qui nourrit le modèle cishétéropatriarcal de notre société et qui a des impli-

cations à tous les niveaux, qu'il s'agisse du domaine médical, de celui des assurances sociales ou encore de la parentalité. Dans ce sens, le sexe civil est-il vraiment descriptif de la réalité des personnes? Et apporte-t-il avec lui des sécurités? Ou est-il plutôt prescriptif et fondamentalement inégalitaire?

Dans une analyse critique, le sexe n'est pas une donnée innée mais construite par les institutions. La réelle question est donc de déterminer collectivement si ces catégories légales sont pertinentes ou si nos revendications doivent porter leur abolition. Nous devons concevoir un changement de paradigme sur cette question en étudiant réellement ce qu'apporte le sexe comme prisme primaire de l'organisation de nos administrations. Si le besoin d'un monitoring des discriminations et des violences genrées est réel, celui-ci n'est toujours pas adapté et ne peut être fait entièrement au travers de catégories légales.

Seb Zürcher

DES PÈRES CONTRE LE FÉMINISME

Les associations de « défense des pères », sous le vernis du papa éploré, ne seraient-elles pas trop souvent des hot spots de la lutte antiféministe ? Entretien avec Pauline Milani, historienne et lectrice à l'Université de Fribourg.

Tu viens de lancer un projet de recherche sur l'antiféminisme en Suisse, peux-tu le présenter en quelques mots ? En Suisse, on connaît assez bien l'histoire des mouvements féministes, moins celle de leurs opposant·e·s. La Suisse est pourtant un des derniers pays européens à accorder des droits politiques aux femmes, signe que les forces antisuffragistes étaient suffisamment organisées et répandues pour faire barrage aux femmes qui réclamaient ces droits depuis le début du siècle... Je me suis demandé ce que les antisuffragistes étaient devenu·e·s après 1971.

Je me suis vite rendu compte qu'ils et elles réorientent leur combat vers la défense de la famille traditionnelle, dirigée par le père, dans laquelle la mère a la charge de l'éducation des enfants et du ménage. Les décennies 1970 et 1980 sont marquées par de nombreux débats sur la réforme du droit de la filiation et du mariage, dans lesquels on retrouve les ancien·ne·s opposant·e·s au suffrage.

En quoi les associations de pères s'intègrent-elles à ce microcosme et quelle est leur influence sur la vie politique suisse ? Les premières associations de pères s'organisent en Suisse vers 1975. Elles s'inquiètent de la hausse des divorces, qui priveraient selon elles les pères de leurs enfants, et de l'érosion de l'autorité paternelle. La plupart s'inscrivent dans un mouvement réactionnaire plus global qu'on peut qualifier de masculiniste. Leur influence reste à analyser et c'est notamment ce que nous allons chercher à comprendre avec notre recherche.

Les associations des pères prennent régulièrement position

dans le débat public. Il en va ainsi de la Communauté d'intérêts des pères divorcés, fondée à Zurich en 1976, qui s'oppose à toute avancée législative en faveur de l'égalité. En 1998, suite à l'adoption par le parlement du divorce par consentement mutuel, le groupe zurichois lance même un référendum en collaboration avec le Katholische Volkspartei der Schweiz, auquel ne s'associent pas les groupes romands, qui le jugent trop extrême. Ce référendum n'aboutit pas, mais il faut s'intéresser à ces alliances politiques. Les idées antiféministes trouvent en effet un terreau fertile dans les partis de la droite radicale qui défendent une société inégalitaire, fondée sur des hiérarchies considérées comme naturelles.

Comment ces associations se sont-elles emparées du discours féministe ? Les mouvements antiféministes sont des champions du

retournement de la rhétorique de l'égalité. L'un de leurs arguments est ainsi que l'inégalité serait désormais en défaveur des hommes, grands perdants des changements de société, et que les mouvements féministes auraient pour but une prise de pouvoir des femmes – ce qui, lorsqu'on observe la répartition du travail domestique, les violences sexuelles et les inégalités économiques, par ex., est de toute évidence faux. Ils disent fréquemment vouloir défendre une véritable égalité, tout en combattant les mesures législatives qui visent justement à combattre les discriminations que subissent encore les femmes.

C'est ainsi sous couvert d'égalité que certaines associations de pères défendent le principe de coparentalité. Le concept est séduisant, puisqu'il vise apparemment à promouvoir l'implication des deux parents dans l'éducation. Une ana-

lyse plus fine des arguments qui le sous-tendent montre toutefois qu'il véhicule principalement des idées essentialistes, allant ainsi à l'encontre de la majorité des analyses féministes de la famille.

De même, le syndrome d'aliénation parentale (SAP), fréquemment mobilisé, pointe du doigt les ravages que feraient des femmes trop puissantes sur leurs enfants, en influençant négativement la perception qu'ils auraient de leur autre parent, dans l'immense majorité des cas le père. Il s'agit là d'un cas « classique » de retournement de l'oppression qui se retrouve dans les discours antiféministes. Le SAP n'a jamais été validé par la communauté scientifique mais permet de criminaliser les femmes qui demandent le divorce lorsque des enfants sont impliqué·e·s.

Il en va de même pour un autre concept central à ces associations, celui de médiation familiale. Si on ne peut que se réjouir d'avoir des outils qui facilitent le dialogue entre parents, il faut toutefois s'en alarmer lorsqu'il s'agit de dépolitiser les rapports de genre et de placer victimes et agresseurs sur un plan d'égalité sous prétexte des droits de l'enfant. C'est aussi un des moyens privilégiés par les mouvements pour contourner une justice considérée comme abusive pour les pères.

Bien sûr, tous les mouvements des pères divorcés ne véhiculent pas ces idées et il s'agira dans notre recherche d'établir une grille de lecture permettant de repérer lesquels s'engagent véritablement pour un changement social progressiste et lesquels s'inscrivent dans une logique réactionnaire.

Propos recueillis par notre rédaction ■



Midjourney fecit



Midjourney fecit

Genève Votation

POURQUOI IL FAUT REFUSER L'INITIATIVE DES VERT'LIBÉRAUX SUR LE CONGÉ PARENTAL

En soutenant ce projet soumis au vote le 18 juin, la droite se targue de « *promouvoir le progrès social* », là où, selon elle, la gauche et les mouvements sociaux y feraient obstacle. Une vaste supercherie qu'il faut dénoncer.

L'initiative cantonale (IN) 184 « Pour un congé parental maintenant ! » prétend instaurer un congé dit « parental ». Or ce projet présente des défauts rédhibitoires et risque de mettre en péril la loi genevoise sur les allocations maternité et adoption (LAMat), qui fut en 2001 précurseur en instituant un congé maternité de 16 semaines.

Apprenti-e-s sorcier-ère-s ou fossoyeur-euse-s des acquis sociaux

Sous son titre fallacieux et se vantant d'une durée de 24 semaines, l'initiative ne propose en réalité d'ajouter au dispositif déjà en vigueur à Genève que 6 semaines en faveur du parent au bénéfice du congé paternité (en plus des 2 semaines actuelles). Et cela sans que l'accès à ce droit ne soit garanti.

Elle prévoit ainsi la modification suivante de la Constitution gene-

voise : « [L'État] garantit, en complément de la législation fédérale, une assurance financée à part égale par les employeurs et employés de 16 semaines au moins en cas de maternité et de 8 semaines au moins pour l'autre parent. Sur demande commune des deux bénéficiaires de l'assurance, l'État garantit la possibilité pour l'un des bénéficiaires de reporter deux semaines de l'assurance en faveur de l'autre bénéficiaire. » Par ce libellé, l'initiative gomme de la Constitution la référence à la LAMat et la remplace par la mention floue d'une autre assurance, ce qui met les fondements de la LAMat en péril.

À plus forte raison, que le seul (néanmoins aléatoire) avantage pour les mères serait de bénéficier de deux semaines du congé de l'autre parent, sachant toutefois que s'ouvre parallèlement la possibilité qu'elles-mêmes renoncent à deux semaines de leur propre

droit au congé maternité. L'acquis genevois de 16 semaines serait ainsi balayé pour se contenter du congé fédéral de 14 semaines. Un sacrifice auquel satisferaient volontiers nombre de femmes selon les initiant-e-s, tant elles auraient hâte de retourner au travail. Une déclaration qui ne surprend guère lorsque l'on constate que l'argument majeur avancé par les soutiens à cette initiative est la promotion de la flexibilité et un moyen de sélection entre les travailleur-euse-s.

Des failles rédhibitoires

L'initiative n'évoque que les salarié-e-s, excluant de fait les indépendant-e-s, aujourd'hui couvert-e-s par la LAMat. Pire encore : cette initiative instaure une obligation de cotiser pour l'ensemble des salarié-e-s mais n'oblige aucunement les employeur.euse-s à accorder le dit congé parental !

En l'état de la législation, on ne peut contraindre les employeur.euse-s à octroyer un congé parental. Confronté-e-s à cette rebutante faille, les initiant-e-s – qui avouent que leur intention était moins d'instaurer un congé parental que d'en garantir le financement – estiment qu'il faut faire confiance aux employeur.euse-s et que, progressivement, ces dernier-ère-s finiront par généraliser l'octroi du congé parental.

L'argument du « bon vouloir » des employeur.euse-s n'est pas nouveau. Nous avons à de multiples reprises pu en apprécier la vacuité. La loi sur l'égalité en est une cinglante démonstration. Une loi qui, depuis 28 ans, est en incapacité de sanctionner les violations du principe de l'égalité salariale. Sa dernière laborieuse modification, il y a trois ans, ne prévoyant rien d'autre que l'obligation pour les entreprises de faire une étude en leur sein pour vérifier si l'égalité est respectée.

Des instabilités juridiques

Au chapitre des lacunes de l'IN 184, on ne peut passer sous silence ce que les autorités genevoises, qui ont étonnamment pris le parti de la soutenir, ont qualifié pudiquement « *d'instabilités juridiques* ». Un euphémisme pour qualifier l'absence de compétences cantonales pour instaurer un congé parental. Ainsi, le Canton tente de justifier ses compétences en la matière en empruntant le chemin détourné d'un but d'égalité de genres et de bien-être des enfants plutôt que d'assumer un objectif explicite d'instauration d'un congé parental.

Néanmoins, rien ne garantit que le Canton puisse mettre en place ce congé. Le risque demeure que l'Assemblée fédérale lui refuse la garantie fédérale. De plus, et fort heureusement, il est probable qu'il ne soit pas possible d'obliger au prélèvement d'une cotisation sans garantir la prestation correspondante en retour. C'est pourquoi, au regard de ses failles juridiques, de son imposture et des risques qu'elle introduit concernant la LAMat, il faut refuser l'initiative mensongère des Vert'libéraux.

Il nous reste en revanche à entreprendre sans tarder le chantier de la construction d'un véritable et substantiel congé parental. Un congé qui vienne vraiment favoriser une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie privée. Un congé qui contribue effectivement à une répartition des rôles et des tâches plus égalitaire.

Jocelyne Haller

UN SALAIRE MINIMUM CONTRE LES INÉGALITÉS DE GENRE

Alors que la récolte de signatures pour un salaire minimum vaudois bat son plein, nous revenons ici sur une part importante mais invisibilisée de l'inégalité salariale : la moindre rémunération des emplois majoritairement féminins.

Les métiers largement exercés par les femmes sont souvent les moins valorisés. Ces dernières constituent 60% des personnes à bas revenus en Suisse. Salaires inférieurs riment toujours avec dévalorisation des compétences et conditions de travail pénibles. Une réalité qu'il est impératif de rendre visible.

Le métier de femme de chambre, par exemple, comme son nom l'indique, est majoritairement exercé par des femmes. Malgré l'existence d'une convention collective, les salaires restent très bas, avec un salaire mensuel de 3582 francs auquel s'ajoute un treizième salaire, mais qui peut être baissé pendant une période d'introduction de plusieurs mois.

Malgré leur centralité dans l'activité économique de l'hôtel et leur expertise, ces travailleuses souffrent d'une sous-évaluation salariale et d'un manque de reconnaissance de leurs compétences et de la pénibilité des tâches effectuées.

Dans le secteur de la coiffure, la sous-enchère salariale est très forte, malgré des salaires parmi les plus bas prévus par une convention collective : le premier palier salarial, pour un temps plein, est à 3350 francs. Pourtant, ce métier est exigeant, tant du point de vue du contact avec la clientèle que des compétences techniques. Beaucoup de coiffeuses doivent interrompre leur carrière en raison de troubles découlant de la position

debout prolongée ou du maniement des ciseaux, ou encore en raison de l'exposition quotidienne aux produits chimiques.

Les femmes occupent également une place prépondérante dans le secteur du nettoyage, où la division des tâches reste constante. Le nettoyage dit « spécifique » et celui de chantier, qui nécessitent une formation technique et sont mieux rémunérés, sont principalement attribués aux hommes. Les femmes, quant à elles, sont majoritaires dans les tâches telles que

le nettoyage des bureaux, qui se font en horaires coupés et qui sont moins rémunérées : à partir de 19,75 francs par heure, avec un 13^e salaire.

Dans le secteur des ménages privés, les conditions sont encore plus dégradées. Échappant à la loi sur le travail, ce secteur est régi par un contrat-type. Celui-ci prévoit bien un salaire de 19,50 francs par heure, sans 13^e salaire et pour un temps plein de 51 heures hebdomadaires. Sauf que ce salaire minimum ne s'applique qu'à partir de 5 heures de travail par semaine pour le même employeur, ce qui exclut la grande majorité des salariées.

Une division du travail qui influence les niveaux de salaire

Dans tous ces métiers, la plupart des femmes travaillent à temps partiel, car c'est en majorité ce type de contrat qui leur est proposé. Afin de tenter de joindre les deux bouts, elles doivent donc cumuler les postes et travailler dans une grande amplitude horaire, tout en conciliant leurs responsabilités familiales.

Cette insuffisance crasse de revenu, empêchant une véritable autonomie économique, prend racine dans la division genrée du travail. Les métiers dits féminins sont souvent considérés comme des extensions rémunérées des tâches de soins et d'entretien assignées aux femmes et exercées gratuitement dans le cadre domestique.

De plus, les salaires des femmes ont historiquement été fixés très bas, car considérés comme des re-

venus d'appoint complémentaires à ceux des maris. Une vision que l'on imagine révolue, mais qui a la peau dure dans le milieu du travail, et qui se traduit également dans la répartition des temps partiels dans le couple cis-hétérosexuel.

Enfin, ces métiers les moins rémunérés partagent souvent une caractéristique commune : ils sont majoritairement exercés par des femmes non-blanches ou issues de l'immigration. Cette situation est d'autant plus aggravée lorsque le statut de résidence est précaire.

Cette non-reconnaissance a des conséquences tout au long de la vie, notamment sur la santé. La pénibilité étant mal identifiée, les travailleuses souffrent de maux qui ne sont souvent pas considérés comme des maladies professionnelles. Aucune des conventions collectives des branches concernées ne prévoit d'ailleurs de plan de retraite anticipée. L'impossibilité fréquente de travailler jusqu'à l'âge légal de la retraite, couplée aux faibles salaires, a un impact lourd sur les rentes à la retraite.

Plusieurs centaines de francs d'augmentation

L'introduction du salaire minimum vaudois constituera une véritable amélioration des conditions de vie des travailleuses précaires, car leur salaire pourrait augmenter de plusieurs centaines de francs par mois. Il serait aussi un premier pas vers la reconnaissance du travail exercé par ces femmes. Signez et faites signer les deux initiatives pour un salaire minimum vaudois !

Marlene Carvalhosa Barbosa Raza Hajraj ■

Journée internationale de lutte pour les droits des femmes 2023, Genève



Eric Rosset

«VOUS ALLEZ VOIR COMME ON SERA PUISSANTES»

Entretien autour de l'outil de la grève avec Rachel Keke, députée de La France insoumise et syndicaliste, réalisé en marge de la Journée féministe internationaliste de solidarités, organisée à Lausanne en mai dernier.

Tu as été une des meneuses de la grève de l'Ibis-Batignolles, qui a débuté en 2019 et qui a duré 22 mois. Pourrais-tu nous faire le récit de cette lutte victorieuse ?

Nous sommes allées en grève par rapport à nos conditions de travail. Le groupe Accor (ndlr : groupe hôtelier français, 6e mondial) pratique la sous-traitance et, comme j'ai l'habitude de dire, la sous-traitance c'est la maltraitance. C'est l'humiliation, c'est le viol, c'est le manque de respect, c'est le non-paiement des heures supplémentaires.

À l'hôtel, nous n'étions pas payées à l'heure. En une journée de 6 heures, si tu travailles normalement, tu peux faire 18-19 chambres. Mais en réalité, on nous donnait 30, 40 chambres par jour, voire plus, et ils ne nous payaient pas le temps supplémentaire.

Lorsque nous avons voulu débiter le mouvement, 13 femmes de chambre étaient inaptes, car ce métier détruit le corps : tendinites, syndrome du canal carpien, mal de dos... Le médecin du travail a donc demandé à la société sous-traitante de diminuer le nombre de chambres qu'elles nettoyaient. Au lieu des 30 ou 40 chambres à faire quotidiennement, elles devaient dorénavant en faire 10.

Elles ne rapportaient plus assez à l'employeur, alors il a voulu les muter dans un 5 étoiles, où il pouvait leur donner le nombre de chambres exigé par le médecin du travail, mais où le travail est plus

dur. Là on s'est dit : « si on accepte ça, à qui le tour ? »

Je veux dire ici que le syndicat, c'est très important. On avait un syndicat, la CGT-propreté, qui est celui de la sous-traitance, mais qui ne nous défendait pas, ne nous disait rien, était corrompu. Alors on a changé de syndicat. Nous sommes allées à la CGT-HPE, qui organise tous les métiers de l'hôtellerie, quel que soit le type de contrat. Même travail, mêmes droits.

Nous lui avons présenté nos revendications : la baisse de la cadence ; la reconnaissance de nos qualifications, qui sont différentes de celles des nettoyeuses, car c'est un travail avec des compétences supplémentaires ; l'interdiction des mutations abusives ; l'augmentation de nos salaires et de nos contrats ; des vêtements et des chaussures de travail, ainsi qu'une prime de nettoyage car c'est nous qui faisons notre lessive les jours de congé, ainsi qu'une prime de repas.

Nous demandions aussi l'internalisation. Comme je le disais, la sous-traitance c'est la maltraitance. Nous avions une collègue qui avait été violée par l'ancien directeur de l'hôtel.

Elle n'a été protégée ni par le groupe Accor, qui n'était pas son employeur, ni par la société de sous-traitance. Elle a été livrée à elle-même, obligée de trouver un avocat avec une aide juridique. Si on avait été des salarié-e-s d'Accor, ils auraient pu fournir un avocat, une protection.

Quand vous vous êtes adressé-e-s au syndicat, vous étiez déjà déterminé-e-s à aller en grève ?

Oui. On cherchait juste le bon syndicat. À la CGT-HPE, on nous a expliqué que nous avions le droit d'être payées à l'heure et qu'une pointeuse pouvait être installée pour faire respecter ce droit. Moi, en 17 ans, je n'avais jamais entendu ça de la part d'aucun syndicat de la sous-traitance, d'aucune des entreprises qui nous employaient au gré des contrats avec Accor. C'est important qu'il y ait un bon syndicat pour nous expliquer nos droits. Si on n'est pas syndiqué-e-s et que quelque chose nous arrive, qui peut nous protéger ?

Là nous avons confiance et nous étions mobilisé-e-s. Avec plusieurs collègues, nous sommes allées convaincre les femmes de chambre, en cachette, en évitant les caméras de surveillance. Convaincre les gens de se mobiliser, c'est très difficile. On leur disait : « Réfléchissons. C'est vrai on travaille, on a besoin d'argent. Mais derrière on perd notre dignité et les gens tombent malades. » Les femmes ont commencé à comprendre, tout doucement.

Et 24 femmes sont allées se syndiquer en moins d'une semaine. Nous étions prêtes. Au premier jour de grève, on est sorti-e-s avec la musique, les drapeaux et on a tout arrêté. On a tout tout tout arrêté. Nous étions 33 femmes et 1 homme.

Ce sont en majorité des femmes et des personnes racisées qui

Rassemblement de soutien aux grévistes de l'hôtel Ibis-Batignolles, Paris, 1^{er} septembre 2020. À gauche, Rachel Keke.





aujourd'hui, à l'hôtel Ibis-Batignolles, le salaire est de 1700-2000 euros. Ce qui n'avait jamais existé.

Est-ce que tu penses que votre grève a eu un impact sur d'autres mobilisations ?

Quand on a gagné, il y a un autre hôtel Ibis qui s'est mis en grève, automatiquement. Cela n'a duré qu'un jour, parce que le groupe Accor a eu peur. J'ai voulu que notre victoire ait un impact sur beaucoup de salarié-e-s, mais cela dépend de leurs syndicats.

Nous, personnes qui exerçons des métiers pénibles, nous ne devons pas négliger la lutte. Sans nous, ils ne sont rien. Pourtant, nous continuons d'être victimes d'injustices. Pourquoi on ne s'organise pas ? On peut y arriver, on les tient. C'est parce que des femmes se sont battues que nous avons le droit de vote.

Aujourd'hui, où sont ces femmes ? Nous, nous avons tenu 22 mois, nous représentons ces femmes. Il y a aussi les associations féministes, mais ensemble, que font-elles ? L'union fait la force, vous allez voir comme on sera puissantes.

Dans une intervention à l'Assemblée nationale, le 6 février, 2023, tu as confronté les député-e-s souhaitant relever l'âge du départ à la retraite des Françaises sur le fait qu'iels n'avaient aucune idée de ce qu'était un métier pénible.

Au moment où je faisais ma campagne, je disais que j'étais la voix des sans-voix. Parce que les pe-

tites mains, celles et ceux qui font le travail invisible, on n'en parle pas. Je viens de là et ça fait un an que je suis députée. Je suis fière d'avoir thématiqué la pénibilité. Si Emmanuel Macron en parle, c'est parce que j'ai tapé là-dessus dans l'hémicycle.

Je sais combien les député-e-s sont payé-e-s, que la plupart possèdent des sociétés. Donc quand on parle de partager, ils deviennent fous. Pendant les débats sur l'augmentation du smic, je leur ai demandé : « Qui a déjà touché 700, 800, 1 000 euros ? Pas par jour, par mois ! Personne. »

En dehors, ils-elles viennent me parler, me dire que j'ai raison, qu'ils et elles savent que c'est dur, parce que leur grand-mère était femme de ménage.

Mais si ta grand-mère était femme de ménage et que c'est dur, eh bien va voter. Ne viens pas me dire ça en dehors de l'hémicycle.

Ce sont les invisibles qui devraient y être représenté-e-s. Ma présence à l'Assemblée, c'est pour aider, comme je peux, ces petites mains qui gagnent peu, qui se cassent le dos au travail. Bientôt je me battrai sur le projet de loi immigration. Mon rôle de députée, c'est aussi de dire aux gens de ne pas lâcher, de faire, de continuer la grève. J'aide comme je peux.

Pendant les débats sur la réforme des retraites en France, des syndicalistes ont critiqué la stratégie de la France insoumise (LFI), qui a

déposé une multitude d'amendements et qui a ensuite refusé de les retirer, ce qui aurait permis de passer au vote sur l'article 7, prévoyant l'augmentation de l'âge de la retraite. La LFI parlait de représenter ce qui se passe dans la rue à l'Assemblée. Toi qui as les deux casquettes, celle de syndicaliste et celle de députée, comment est-ce que tu te positionnes par rapport à ce débat ?

On nous a reproché de ne pas être allé-e-s à l'article 7. Mais à l'Assemblée nationale, quand tu n'as pas la majorité, rien ne peut pas passer. Notre stratégie était d'amener la macronie à montrer jusqu'où elle était prête à aller. Au final, ce sont elle-eux qui ont empêché le vote, en utilisant le 49.3, en usant même de moyens de pression sur leurs député-e-s.

La LFI est du côté du peuple. Quand tu mènes une lutte, tu ne peux pas dire : « Toi tu es un parti politique, mets-toi de côté. » Les syndicats communiquent et travaillent avec les député-e-s, ils savent ce qu'on défend. Mais ils affirment le contraire à la télévision. Cette attitude démontre que ces syndicats ne s'engagent pas sincèrement.

Ils se battent pour leurs propres intérêts, pas pour ceux des travailleuses et des travailleurs. Des syndicats corrompus. Quand les député-e-s se mettent du côté du peuple, on mène la lutte ensemble. À la LFI, nous dénonçons ce que le gouvernement

fait au peuple, pour qu'ensemble on ait de la force, dans l'hémicycle et en dehors. Quand on va en guerre, on ne trie pas.

Comment vois-tu la suite de la mobilisation sur les retraites ?

Aujourd'hui le mouvement est cassé. Macron a passé sa loi, c'est fini. Que va-t-on faire, le 6 juin [ndlr : journée de grève et mobilisation pour exiger le retrait de la réforme des retraites] ? Moi je pense qu'une lutte ne se mène pas comme ça.

Imaginez-vous que pendant la grève des femmes de chambre, on faisait une semaine de grève, puis on s'arrêtait, avant de reprendre deux jours, etc. ? Est-ce que l'on aurait gagné comme ça ? Une lutte doit être continue pour pouvoir emmerder le gouvernement.

C'est nous qui faisons le pays : conducteurs-trices de bus, de trains, femmes de chambre, de ménage. On bloque l'économie pendant une semaine, ils-elles sont en PLS pendant une semaine.

Vous pensez qu'ils-elles ne vont pas reculer ? Des gens ne peuvent pas faire la grève en raison de la perte de salaire, mais il reste les samedis et les dimanches pour faire des actions et pour mettre des millions de personnes dans la rue. On y était presque. Mais aujourd'hui, je ne sais pas comment les syndicats vont faire pour faire reculer Macron.

Propos recueillis par Marlene Carvalhosa Barbosa

L'UTOPIE DONT ON RÊVE: EXTERMINER LA VIOLENCE

Entretien avec Alejandra Covarrubias, militante de Las Indomitas au Mexique autour des luttes des femmes autochtones au Mexique, réalisé en marge de la Journée féministe internationaliste de solidarités, organisée à Lausanne en mai dernier.

10 millions d'hectares octroyés aux industries extractives, pollution des eaux, absence de pouvoirs contraignants, l'extractivisme à l'œuvre au Mexique a des conséquences catastrophiques sur plusieurs plans. Quelles sont les conséquences plus ou moins directes sur la vie et le travail des femmes en milieu rural et dans les communautés autochtones ?

Un pourcentage important des femmes autochtones habite en milieu rural. Ces communautés sont restées dans leur territoire d'origine et celui-ci a toujours été défendu contre les invasions et agressions par ses habitantes, une pratique qui perdure actuellement.

Les femmes en milieu rural sont les plus affectées par l'extractivisme, car elles sont celles qui restent à la maison pendant que la plupart des hommes partent loin pour travailler, ou migrent pour envoyer de l'argent aux familles. Elles travaillent les terres agricoles, élèvent les animaux, ramènent l'eau, la nourriture et les vêtements ; elles sont aussi les principales victimes des violences faites par les militaires ou policiers qui font avancer le projet extractiviste du gouvernement ou de l'industrie privée, généralement transnationale.

De manière directe, les femmes peuvent voir leurs maisons et terres agricoles détruites, manquer d'eau, c'est la conséquence la plus courante, soit par l'usage

abusif par les compagnies transnationales des ressources locales, ou parce que ces dernières sont toutes contaminées par l'activité industrielle ; les animaux et les plantes sont malades et meurent à cause des contaminations, les personnes sont malades à cause de la destruction et la contamination des terres et des changements climatiques sur le territoire.

Les routes et voies d'acheminement qui permettent de se déplacer sont détruites (provoquant ainsi un isolement des communautés), les maisons et les territoires sont volés, soit parce que les habitant·e·x·s sont déplacé·e·x·s directement, soit parce qu'on les oblige à vendre leurs terres à un prix dérisoire. Iels doivent partir vivre en ville, travailler pour des salaires extrêmement bas et subir de la maltraitance.

De manière moins directe (pour toute la communauté envahie), les changements politiques et sociaux causés par l'extractivisme affectent la vie des femmes : les restrictions de transit, les agressions et intrusions sur les territoires par les personnes qui viennent vivre là pour travailler et qui ont des habits différents, les changements de loi et de gouvernement pour forcer les habitant·e·x·s à s'adapter aux compagnies extractivistes, l'abolition des gouvernements et autorités traditionnelles autochtones, l'imposition d'une nouvelle langue et d'une autre culture, le ra-

cisme exercé par les envahisseurs, le manque de place pour habiter et faire le travail agricole, ou même la disparition des terres agricoles qui force les femmes à changer de mode de vie et de travail, l'augmentation de la pauvreté qui les oblige à se déplacer et abandonner leurs territoires, etc.

Il est important de noter que les défenseur·euse·x·s du territoire et de la nature sont souvent criminalisé·e·x·s, disparaissent et sont tués ; des indigènes sont emprisonné·e·x·s pour des crimes inexistantes et impliqué·e·x·s dans les situations improbables.

Quels sont les moyens de «faire grève» et quelle forme cela prend pour les femmes en milieu urbain, en milieu rural et pour les autochtones ?

Le moyen plus courant de faire grève pour les femmes au Mexique, est d'arrêter le travail de soins, de manière partielle ou totale, selon leurs conditions de vie. Aussi, on participe activement dans les divers moyens de communication et réseaux sociaux pour visibiliser la lutte pendant les manifestations du 8 mars.

Les femmes en milieu urbain qui sont syndiquées ont parfois la possibilité de s'absenter du travail pour aller en manifestation sans qu'il y ait de conséquences négatives pour elles. Les étudiantes des lycées et universités au sein des organisations estudiantines peuvent

aussi manquer la journée scolaire pour aller en manifestation et faire des activités publiques autour de la grève.

Les femmes qui n'ont pas de travail syndiqué, qui travaillent de manière indépendante ou qui n'ont pas d'emploi rémunéré font aussi la grève en s'absentant des réseaux sociaux, en évitant l'utilisation des médias, en ne dépensant pas d'argent et en faisant beaucoup moins de travail de soins en général, afin de faire remarquer l'absence des femmes partout, même en tant que consommatrices.

Plusieurs d'entre elles qui n'ont pas la possibilité d'aller en manifestation ou de participer dans les activités publiques, font des réunions avec d'autres femmes pour parler de féminisme et de grève, pour faire des sessions de thérapie collective, pour manger ensemble et faire la fête au thé, à l'alcool ou au cannabis (surtout les activistes).

On dit que cette façon de se réunir et de prendre soin de nous-mêmes c'est aussi une activité politique et un moyen de protester. Cette modalité de réunion ou de grève dans le milieu privé est plus utilisée par les femmes dans la périphérie, qui ont des problèmes pour aller en manifestation en raison de la centralisation des activités publiques et politiques dans le cœur des grosses villes.

Les femmes qui habitent la périphérie font aussi des activités culturelles et politiques dans leurs quartiers si elles ont la possibilité d'en faire, mais il est plus courant pour elles de subir de la répression policière.

Dans le milieu urbain, une autre manière de participer dans les mobilisations sans y aller, est de soutenir les femmes qui sont allées en manifestation en faisant du « monitoring » : elles cherchent sur des sites internet et réseaux d'information, des nouvelles, possibles problèmes et potentiels dangers sur le trajet de la manifestation et préviennent leurs ami·e·x·s et camarades.

Ces dangers sont, par exemple, des rues fermées, des grands groupes de policiers, des affrontements avec la police, des manifestant·e·x·s blessé·e·x·s (ça aide aussi à envoyer de l'aide), et identifient les routes ouvertes pour partir une fois la manifestation terminée. Les femmes sur place avertissent ensuite qu'elles sont bien rentrées et qu'elles sont en sécurité.

Ce travail est très important, parce qu'au Mexique, les disparitions (kidnappings) des femmes qui

protestent se font par la police en fin de manifestation, quand toutes sont dispersées pour rentrer chez elles.

Les femmes en milieu rural et les femmes autochtones font beaucoup moins la grève, par manque d'information et surtout, par l'urgence qu'elles ont habituellement de reproduire la vie : défendre leurs territoires, trouver de la nourriture, prendre soin de leurs enfants/familles et faire d'autres activités qu'il n'est pas possible d'abandonner, comme nourrir les animaux. La plupart d'entre elles exercent des activités essentielles, impossibles à arrêter, et n'ont personne d'autre pour les faire.

Visibiliser leurs luttes et compliqué aussi par le manque de médias dans le milieu rural, et l'isolement dont elles souffrent ; mais les femmes qui ont connaissance de la grève et qui ont la possibilité de la faire, demandent aux fils et aux maris de faire le travail de maison et en général tout le travail de soins pendant une journée. Elles restent tranquilles à prendre soin d'elles ou partent se balader avec leurs amies.

S'il s'agit des femmes qui font activement la défense du territoire, elles vont utiliser ce jour de grève pour faire des activités autour de leurs activités politiques, ou même faire des manifestations ou des assemblées dans leurs communautés.

Les communautés autochtones qui sont organisées politiquement pour se défendre, comme les Zapatistes, participent beaucoup plus aux activités autour des luttes des femmes. Elles organisent des jours entiers pour discuter entre elles, entre les femmes locales et celles d'autres villes, d'autres pays, sur le féminisme et les luttes des femmes.

Durant ces journées, nommées « Rencontres internationales des femmes qui luttent », les hommes des communautés zapatistes prennent en charge les activités reproductives, cuisinent pour les femmes dans ces réunions et protègent l'endroit.

Avec des mobilisations et mouvements de plus en plus massifs qui réunissent des milliers de personnes avec des alliances fortes, comment se crée la cohésion entre les questions écosocialistes, anti-extractivistes, féministes et queer au Mexique ?

On commence à reconnaître que toutes les personnes qu'on nomme minorités ou vulnérables, sont affectées par les mêmes oppressions, victimes du capitalisme patriarcal.

Pour lutter contre le même ennemi, il est mieux de lutter ensemble, et comprendre les oppressions subies par les autres.

Aussi, il est très courant de se retrouver dans plus d'un axe de lutte, c'est-à-dire de vivre plusieurs types de discriminations de manière individuelle. L'empathie devient un outil fondamental pour construire l'utopie dont on rêve : exterminer la violence.

L'intersectionnalité met en avant la condition des femmes comme origine de multiples oppressions. Tout comme les femmes autochtones sont celles qui luttent pour défendre leurs territoires, les personnes qui composent les communautés queer sont victimes de violences sexistes car ne sont pas des hommes-cis (qui ont le pouvoir capitaliste).

Au Mexique, le pays où le terme « Macho » a été inventé, où il y a le

plus haut taux de féminicides de l'Amérique Latine, où les compagnies transnationales ont la voie libre pour extraire les ressources naturelles, l'unité et l'intersectionnalité des luttes sont indispensables, même si on doit lutter chaque jour contre l'extrême droite qui cherche à diviser et isoler la lutte féministe avec des arguments séparatistes.

Propos recueillis par Noémie Mendez



Journée internationale de lutte pour les droits de femmes 2023 à Tijuana, Mexique.

POUR UN FÉMINISME SOURD

La surdité : un handicap, une oppression spécifique, la médicalisation d'une différence ? Peut-être tout ça à la fois.

En mars 2022, la Suisse reçoit une très mauvaise note de la part des expert·e·s qui évaluent la mise en œuvre de la convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. D'après ce rapport, en Suisse, les personnes en situation de handicap sont des sous-citoyen·ne·s. Des droits simples comme celui de choisir son lieu de vie, de suivre une formation ou d'avoir des enfants leur sont souvent déniés.

En 2022, le service juridique de la Fédération suisse des sourds a traité 127 cas de discriminations. La plupart dans les domaines professionnels, d'accès aux soins ou d'accès à la formation. Un enjeu important est le financement des interprètes en langue des signes. Selon les quelques psychiatres et psychologues spécialisé·e·s en surdité en Suisse romande, les be-

soins en santé mentale de cette population sont énormes : 50 % de personnes ont déjà ressenti une profonde détresse et 20 % ont fait au moins une tentative de suicide. Un chiffre trois fois plus élevé que pour les personnes entendant.

Il est nécessaire de garantir la communication mais également de former le personnel soignant aux conséquences de la surdité. Certaines personnes sourdes utilisent la langue des signes française (LSF), d'autres le français oral avec ou sans lecture labiale ou la langue parlée complétée (LPC), qui permet de rendre visible les sons qu'on ne voit pas sur les lèvres.

Des violences sexistes endémiques

Les personnes sourdes et malentendantes sont particulièrement

vulnérables face aux violences sexistes et sexuelles. La boîte de Pandore des violences dans les écoles et institutions spécialisées est à peine entrouverte. Dans les témoignages relayés par l'émission Signes de la RTS « Enfances v(i)olées », on entend le manque d'informations données aux enfants, mais également le manque d'écoute.

Depuis le début des mobilisations autour de la Grève féministe, en 2018, le collectif Féministe LSF milite pour le droit à une vie sans violence, à l'autodétermination et à une éducation sexuelle en langue des signes. Le collectif demande que ces violences soient mieux évaluées et que des statistiques soient rendues disponibles. Il exige également que des prestations d'aide et d'accueil pour les victimes soient accessibles.

Vers une convergence

De nombreuses personnes en situation de handicap subissent une double, voire une triple discrimination : au handicap s'ajoute le genre, l'origine sociale ou territoriale. Le collectif Féministes LSF se mobilise au sein de la Grève féministe pour rendre accessible les prises de position, revendications et slogans féministes.

Ce groupe de travail a toujours mis en avant des revendications spécifiques liées aux discriminations des femmes et minorités de genre sourd·es ou malentendant·es. Le collectif demande la mise en application de la convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées.

Le féminisme sourd est encore jeune mais partout, des personnes se lèvent pour exiger un droit d'accès à l'information et la reconnaissance des langues des signes dans la Constitution. Elles luttent également contre l'audisme – c'est-à-dire les discriminations liées à la capacité d'entendre.

Au-delà de cet important travail de visibilité, la question de l'inclusion des personnes sourdes et malentendantes et de leurs revendications soulève des enjeux qui nous concernent toutes.

Au sein de nos collectifs, comment concilier l'idéal de la lutte unie contre le capitalisme tout en dénonçant un manque d'inclusivité qui se fait au détriment de quelques autres contraintes à se suradapter ? Comment s'assurer que la dénonciation du sexisme subi par les femmes, les personnes trans et non binaires sourdes au sein de leur communauté ne soit pas étouffée au nom d'une hiérarchisation des luttes ? Promouvoir et encourager des espaces en mixité choisie déjà. Prendre en charge collectivement l'accessibilité ensuite.

Il y a urgence à prendre acte du nombre de personnes touchées par le handicap en Suisse (1,8 million) et à assurer leur pleine et entière autodétermination en changeant de vision et de termes : « impotent·e », « souffrant·e », « malade », « fragile », « invalide »... Il est temps que les mouvements et collectifs politiques se saisissent de ces questions, qu'ils revendiquent le droit à la vulnérabilité, qu'ils valorisent le besoin d'entraide tout en combattant les systèmes d'oppressions imbriqués : patriarcat, racisme, validisme, capitalisme.

Manon Zecca

Interprétation en langue des signes des discours de la Grève féministe 2021, Lausanne



NOTRE VENTRE, NOTRE LOI!

À l'heure où les féministes se mobilisent pour le droit à l'avortement à travers le monde, l'histoire du combat pour l'avortement en Suisse nous replonge dans une lutte portée dès 1968 par, entre autres, une nouvelle génération de féministes: le Mouvement de libération des femmes/ Frauenbefreiungsbewegung (MLF/FBB).

À u début des années 1970, après l'obtention du droit de vote, de plus en plus de femmes s'organisent en Suisse au sein de groupes non mixtes et autonomes, c'est-à-dire indépendants de l'État et des partis, mais aussi des associations féminines suffragistes préexistantes.

Pour cette nouvelle génération de féministes, les droits civiques ne suffisent pas, il s'agit de lutter contre l'oppression spécifique subie par les femmes dans tous les domaines de la vie. « Nous luttons pour que la vie ait un sens ! » peut-on ainsi lire sur un des premiers tracts du MLF neuchâtelois. Dès le début de la décennie, des groupes MLF/FBB émergent un peu partout en Suisse et s'inscrivent d'emblée dans un mouvement transnational en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord.

Pour ces nouveaux groupes, l'autonomie des femmes passe par le droit de disposer librement de son corps. La question de l'avortement est dès lors un catalyseur. L'interruption volontaire de grossesse (IVG) est alors interdite en Suisse, sauf dans le cas où la santé de la mère est menacée par la grossesse. Des peines sévères punissent les contrevenantes et les femmes sont considérées comme des criminelles. L'interprétation de ce qui constitue un « danger » pour la « santé » diffère en fonction des cantons. Alors que Genève est l'une des « capitales »

européennes de l'avortement, à Fribourg, par exemple, on ne trouve à la même période qu'un seul médecin prêt à pratiquer des IVG.

Congrès et anti-Congrès

En janvier 1975, le 4^e Congrès national des intérêts féminins accueille diverses discussions et activités autour des problématiques de « la ménagère et la famille dans une société en pleine mutation » ou de « la femme dans le monde du travail ».

L'avortement fait office de grand absent des thématiques évoquées. C'est la raison qui pousse les différentes sections du MLF/FBB à s'affirmer pour la première fois au niveau national par une démarche commune : mettre sur pied un anti-Congrès, parallèlement au Congrès officiel, qui fait de l'avortement son thème principal. Mais les militantes du MLF ne s'arrêtent pas là. Elles s'invitent au Congrès officiel avec pour mot d'ordre la provocation par l'action : elles distribuent des tracts, interrompent des discussions et déploient des banderoles.

Le slogan est intemporel : « Toute politique sur notre ventre ne se fera pas sur notre dos. » Après de nombreuses interpellations des féministes du MLF sur la question de l'avortement, les organisatrices leur donnent une tribune libre – l'avortement finit donc par être à l'ordre du jour !

Christino Zilioli / Archives Sociales Suisses



«Avoir des enfants ou pas – nous voulons décider seules», manifestation du 8 mars, Zurich, 1975

Épreuves et tribulations dans les urnes

Après le refus par les Chambres fédérales d'une première « initiative pour la décriminalisation de l'avortement », lancée par l'Union suisse pour la décriminalisation de l'avortement et soutenue par les MLF/FBB, une seconde initiative « pour la solution des délais » est soumise au vote en 1977, et rejetée de justesse, par 51,7 % des votant·e·s. Mais la question de l'avortement continue à occuper les institutions politiques suisses. En 1985, l'initiative « Pour le droit à la vie », issue des milieux conservateurs, est refusée à 69 %.

La Grève des femmes de 1991 relance le débat, et une initiative parlementaire sur la « solution du délai » est déposée par Barbara Haering (PS) en 1993. Il faut attendre 2002 pour que les votant·e·s suisses se prononcent sur la question, en parallèle à une initiative lancée par un groupement chrétien fondamentaliste soutenu par une vingtaine de sections cantonales du PDC et de l'UDC ainsi que par l'UDF. Le résultat est limpide : la modification du Code pénal impliquant

une solution du délai de douze semaines est acceptée à 72,2 % – l'initiative fondamentaliste refusée à 81,8 %. L'accès à l'avortement est enfin protégé au niveau fédéral.

Vers le 14 juin 2023

Les 30 ans de retard qu'a pris la Suisse sur la question de l'avortement entre les mobilisations des années 1970 et la votation de 2002 exemplifie le décalage redondant entre les pratiques militantes et les résultats politiques dans le pays. Les forces conservatrices et rétrogrades ne manquent pas de nous montrer que rien n'est jamais acquis; les deux initiatives de l'UDC en récolte de signatures pour ébranler notre droit à l'avortement en sont une douloureuse piqûre de rappel.

Mais face à ces attaques, la riposte féministe est plus forte et plus massive que jamais. Le 14 juin prochain, des centaines de milliers de personnes prendront la rue et feront la grève féministe pour exiger, parmi dix revendications concrètes, l'ancrage du droit à l'avortement libre et gratuit dans la Constitution.

Marie Spang Anne-Valérie Zuber

SELF-HELP GYNÉCOLOGIQUE ET REPRODUCTION DES RAPPORTS DE POUVOIR

Le premier ouvrage de Lucile Quéré qui vient de paraître analyse les pratiques de collectifs féministes qui contestent l'emprise médicale sur le corps et la sexualité des femmes.

Lucile Quéré est une sociologue et chercheuse française, associée au Centre en études genre (CEG) à l'Université de Lausanne. En ce moment, elle est collaboratrice scientifique à la HES-SO Valais et militante active du collectif vaudois de la Grève féministe.

L'ouvrage, issu de sa thèse de doctorat en sciences sociales, étudie, à travers l'observation participante de collectifs féministes de « *self-help* gynécologique » et d'entretiens avec leurs militantes – en France, Belgique et Suisse romande entre 2015

et 2019 – comment la stratégie, qui est celle du corps des femmes, est mobilisée par ces collectifs afin de produire un « nous » féministe.

Une histoire du *self-help*

Le livre retrace l'histoire de la contestation féministe de la médecine et de l'anatomie, en faisant un retour obligé sur le mouvement féministe étasunien des années 1970, dont les revendications consistaient à dénoncer les violences gynécologiques et à disposer librement de son corps.

L'autrice s'emploie ensuite à décrire les modalités contemporaines du *self-help* féministe tel que pratiqué en France, en Belgique et en Suisse. Lucile Quéré s'intéresse à la manière dont l'outil de l'intersectionnalité est diffusé et normalisé dans les mouvements féministes contemporains. Elle identifie qu'un certain usage de l'intersectionnalité peut participer à reproduire des rapports inégaux au sein des collectifs, contrairement à la logique initiale du concept portée par Kimberlé Crenshaw.

Après un temps considérable passé au sein de différents ateliers et sessions de *self-help*, l'autrice met à jour les dynamiques internes entre les militantes. Elle apporte une attention particulière à la manière dont est divisé le travail militant. De ce fait, en observant comment « *ce travail est adopté ou rejeté, prescrit ou pros crit, divisé ou non, valorisé ou dévalué, et ce au nom de l'intersectionnalité, on peut saisir qui est inclus ou exclu dans le < nous > féministe promu* ».

Bien que les militantes du *self-help* gynécologique se revendiquent de l'inclusivité et fassent la promotion active de l'approche intersectionnelle (articulation de différents rapports de domination), leur discours participe en réalité plutôt à la création de la « bonne conscience militante ». En effet, ces collectifs sont remplis quasi exclusivement de femmes cis blanches hétérosexuelles, toutes diplômées, d'un statut socio-économique qu'on peut qualifier d'aisé. Lorsque'on y retrouve 2-3 militantes issues de l'immigration post-coloniale, non blanches et/ou racisées, on leur

confie des tâches militantes différentes au sein des ateliers.

Plus précisément, on assiste à une division raciale du travail du care et du travail émotionnel comme on peut le voir dans l'extrait suivant : « *C'est toujours les mêmes qui font ce travail, pour laisser l'espace aux autres de pleurer, leur donner ton épaule... ça pose la question de qui peut prendre la place avec ses émotions [...] j'ai l'impression d'avoir toujours ce rôle-là, de la meuf forte, toujours solide, parce que je ne suis pas blonde, je n'ai pas des petites taches de rousseur...* »

Bienveillance ?

Si le « corps » et les pratiques d'auto-observation gynécologique sont selon les militantes du *self-help* la stratégie clé permettant de créer un « nous » féministe, les discours et pratiques qui traversent ces collectifs sont problématiques en ce qu'ils renvoient à des manières racialisées d'incarner son corps.

Cela s'accompagne aussi de la construction d'espaces et de relations « bienveillantes », visant une approche apaisée et l'évitement de conflits, qui vient masquer les rapports de domination qui traversent ces collectifs, au nom de l'unité la plus large des femmes; au nom de la « sororité ».

La manière dont ces dernières traitent le « corps », en l'érigant comme élément unificateur – au-delà des divergences idéologiques, politiques ou des appartenances sociales de classe et de race – pointe du doigt la faiblesse théorique et politique sur laquelle sont construits ces collectifs féministes. Finalement, le « nous » le plus large possible, érigé comme un « nous » universel, n'est en rien neutre, ni large. Au contraire, il représente la catégorie dominante de la classe sociale « femmes », à savoir les femmes cis, blanches, hétérosexuelles, de classe moyenne ou aisée.

Cet ouvrage tend à démontrer que la culture du *self-help* et les pratiques féministes « bienveillantes » n'empêchent pas la reproduction des inégalités et des rapports de pouvoir, mais les dissimulent, au nom de l'inclusivité. Nous en recommandons la lecture !

Tamara Knežević

Le mouvement du *self-help* féministe est né au début des années 1970 aux États-Unis. Convention du Parti démocrate, New York, 1976



Library of Congress / Warren K. Leffler



Lucile Quéré, *Un corps à nous. Luites féministes pour la réappropriation du corps*, Presses de Sciences Po, Paris, 2023



Noémi Schaub et Guy Chevalley, éditrices de Paulette

Culture À lire Queer

PAULETTE ÉDITRICE, LA MAISON D'ÉDITION MILITANTE PROCHE DE CHEZ VOUS!

La maison d'édition suisse romande vient de publier ses deux premiers romans, *Immaculée prostitution* de Frédéric de Meyer et *Un été à M.* de Robin Corminboeuf. Rencontre avec les éditrices Noémi Schaub et Guy Chevalley.

D'où vient le projet de Paulette ?

Noémi Schaub : Paulette éditrice a été créée en 2009 par l'auteur Sébastien Meier, un ami à nous. Plus tard, l'idée a germé entre Guy et moi d'avoir une maison d'édition, mais il y en a déjà tellement en Suisse romande qu'on s'est demandé pourquoi en rajouter. C'est là que Sébastien nous a dit : « Reprenez Paulette ! » Du coup, en 2015, on a repris le nom, mais on n'a pas gardé le catalogue.

Comment ça se passe l'édition indépendante en 2023 ?

N 4 mots : mal, mais on continue. Guy Chevalley : C'est une économie de la survie, c'est sûr. Noémi et moi, on n'a pas de salaire. Il faut aller chercher des fonds, des subventions, attendre les retours sur investissement des projets antérieurs pour savoir si les nouveaux sont faisables.

N Et puis quand on fait des demandes de subventions, les organismes, que ce soit l'État ou des fondations privées, veulent bien soutenir le travail de l'auteurice, le

graphisme, la communication, la médiation culturelle. Ça, c'est des termes qu'ils aiment bien soutenir. Mais c'est vrai que les heures de manutention, les envois, les réunions pour maintenir les choses à flot, toutes ces choses-là, c'est très difficile de les justifier auprès des subventionnaires.

Comment est-ce que vous percevez le côté militant, politique de l'édition et de Paulette plus spécifiquement ?

G Ça passe par le questionnement, autant de notre part que de celle de l'auteurice : d'où on parle, qu'est-ce qu'on dit, pourquoi on le dit et qu'est-ce qu'on induit avec ce discours-là ? Il y a beaucoup d'impensé dans l'écriture, une partie de notre travail en tant que maison d'édition, c'est que l'auteurice, le cas échéant, prenne conscience de cet impensé et apporte des réponses ou trouve d'autres solutions qui permettront d'éviter la reproduction de clichés.

L'enjeu, ce n'est pas seulement que des livres existent, parce que sinon on pourrait bien prendre le pre-

mier texte LGBTQIA+ venu et dire : « Go à l'imprimerie. » Ce n'est pas une condition suffisante en soi. Il faut qu'il y ait un travail, il faut qu'il y ait un regard et puis parfois ce n'est pas parce qu'on fait partie d'une communauté qu'on est bien renseigné-e ou lucide sur tous les sujets.

Quel rôle ont vos livres auprès des lectrices ?

G L'un des objectifs de la collection, ce n'est pas seulement d'offrir un porte-voix à des auteurices, c'est aussi d'offrir des lectures à un lectorat qui, souvent, est en mal de représentation. Il y a quelque chose de très émouvant, de l'ordre de l'empowerment, d'être là-dedans.

C'est l'une des choses qui me motivent à continuer, même quand il n'y a pas de salaire, même quand il y a de l'adversité. On sent justement que certains ouvrages viennent jouer un rôle ; pas forcément de prise de conscience politique, parce que, souvent, les personnes ont quand même déjà une conscience politique qui les amène vers nous. Mais plutôt un

rôle de réconfort et un espace de création dans lequel évoluer.

N On a aussi été dans des associations LGBTQIA+, pour rencontrer les membres et leur lire des textes. On voit que ce sont des personnes qui, à juste titre, peuvent se méfier de la production littéraire actuelle. Il y a un travail à faire, reconnaître qu'on n'est pas parfait-e et qu'on ne prétend pas le devenir. Le but, c'est aussi d'ouvrir et d'encourager ces personnes à envoyer un manuscrit alors qu'elles n'auraient jamais osé le faire avant.

Paulette éditrice vient de vernir ses deux premiers romans, est-ce que vous pouvez nous les décrire ?

G *Immaculée prostitution* de Frédéric de Meyer est un livre qui lie sexualité et spiritualité, qui montre que dans les deux, il y a des rituels, une quête. Qu'on peut entrer en communion avec des gens. Les ressemblances sont assez frappantes. L'auteur avance ses billes avec une écriture qui est très particulière, très tranchante, mais en même temps toujours très juste. Il n'y a pas de crudité gratuite, pas de vulgarité. Le but n'est pas de blasphémer pour le plaisir. Au contraire, c'est de dire qu'on peut être lancé-e dans une forme de quête mystique qui passe par la chair.

Un été à M. de Robin Corminboeuf, c'est le roman d'un premier amour dans la campagne suisse autour de l'an 2000, aux débuts d'internet, dans la période où on commence à chatter sur des forums en ligne. Le narrateur, adolescent, fait la rencontre d'un garçon qui se transforme en flirt clandestin, puisque le garçon en question ne se voit pas du tout assumer ses attirances au grand jour. C'est un texte très doux qui montre comment on s'invente ses propres marges à l'intérieur d'un cadre contraint, sa propre bulle de liberté. C'est le dernier été d'adolescence d'une personne qui va accéder ensuite à une autre étape de sa vie.

Propos recueillis par Clément Bindschaedler ■



Frédéric de Meyer, *Immaculée prostitution*, Paulette éditrice, Lausanne, 2023



Robin Corminboeuf, *Un été à M.*, Paulette éditrice, Lausanne, 2023

JAB
CH-1211 Genève 2
P.P. / Journal

LAPOSTE
Journal solidaritéS - Case postale 2089 - 1211 GENEVE 2

solidaritéS

421

2 06
2023

C'est quoi
ce journal ?

Vous tenez en main le journal du mouvement anticapitaliste, féministe et écosocialiste solidaritéS, présent avant tout aujourd'hui dans les cantons de Genève, Vaud, Fribourg et Neuchâtel.

Il joue un rôle indispensable du point de vue de l'information alternative en Suisse

romande, afin que soient relayées les expériences de résistance, dans un contexte mondial où les inégalités se creusent.

Du local au national en passant par l'international, notre bimensuel donne des infos et des clés de lecture sur les thématiques qui nous concernent toutes et tous (travail, santé, logement,

politique internationale, rapports de genre, économie, écologie, culture...).

C'est une gageure de publier un journal militant qui offre à nos lecteurs et lectrices des points d'appui pour les luttes actuelles et à venir; mais il faut bien penser pour agir!

Abonnez-vous !

Abonnements

SOUTENEZ- NOUS, ABONNEZ- VOUS!

- Annuel fr. 80
- Étudiant-e-s, AVS, AI Chômeurs-euses 40
- Soutien 150
- 3 mois à l'essai gratuit!

Vous pouvez vous abonner sur Internet:
solidarites.ch/abonnement

Pour vous abonner, modifier votre abonnement, pour tout changement d'adresse ou toute question concernant l'envoi du journal:

→ **solidarités**
Case Postale 2089
1211 Genève 2
ou abos@solidarites.ch
ou +41 22 740 07 40

Sommaire

3 **Agriculture**
Nourrir le monde... et ses enfants

4 **Queer**
Cocher la bonne case ?
Pour une discussion sur l'abolition du sexe civil

5 **National**
Des pères contre le féminisme

6 **Genève**
Pourquoi il faut refuser l'initiative des Vert'libéraux sur le congé parental

7 **Vaud**
Un salaire minimum contre les inégalités de genre

8-9 **Monde du travail**
France : « Vous allez voir comme on sera puissantes »

10-11 **International**
L'utopie dont on rêve: exterminer la violence

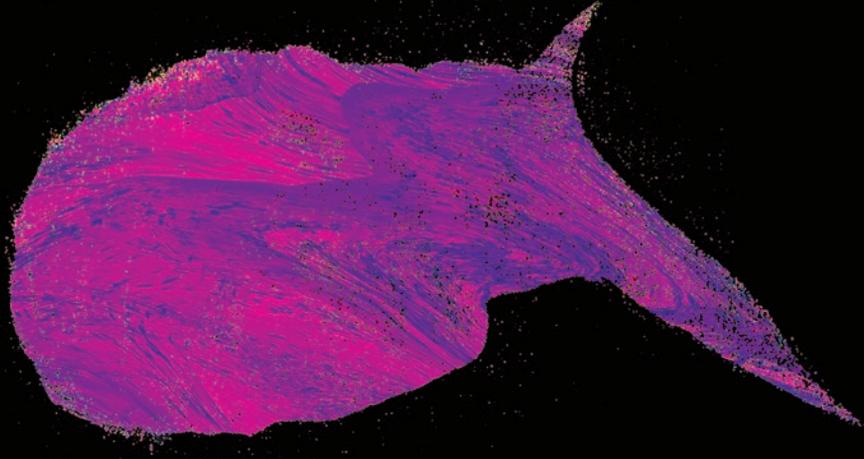
11-12 **En mouvement**
Pour un féminisme sourd

13 **Histoire**
Notre ventre, notre loi!

14 **Santé**
Self-help gynécologique et reproduction des rapports de pouvoir

15 **À lire**
Paulette éditrice, la maison d'édition militante proche de chez vous!

LE SEXISME TUE



LE 14 JUIN À NOUS LA RUE